

COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO 68

Siège social :
3 rue de Thann
68200 MULHOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Sàrl JMK
Société de commissariat aux comptes inscrite

4 rue de la Montagne
BP 1116
68052 MULHOUSE Cedex

Tél. : 03 89 64 40 00

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO 68** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan :	58.757 €
- Total des produits d'exploitation :	82.723 €
- Résultat net comptable :	1.461 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la première page de l'annexe des comptes annuels, concernant le changement de méthode comptable relatif à l'application pour la première fois sur l'exercice 2025 du nouveau règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre Fondation

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MULHOUSE, le 15 juin 2026.

**Le Commissaire aux Comptes
SÀRL JMK**

Yves SIBOURG

**Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes Inscrit**

COMITE DEPARTEMENTAL Francs ☐ Euros ☒		Exercice N			Exercice N-1
janvier 2025 à décembre 2025					
BILAN - ACTIF		Brut	Amort. et provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)				
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		31 933.20	31 933.20		
Autres immobilisations corporelles		6 471.00	3 651.20	2 819.80	
Immobilisations corporelles, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	38 404.20	35 584.40	2 819.80	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises		2 019.58		2 019.58	
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances d'exploitation					
Clients et comptes rattachés					23 350.30
Autres créances		1 707.50		1 707.50	7 643.00
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
dont actions propres					
Disponibilités		52 210.51		52 210.51	32 516.20
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance					
	TOTAL (III)	55 937.59		55 937.59	63 509.50
Frais d'émission d'emprunts	(IV)				
Primes de remboursement des emprunts	(V)				
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation	(VI)				
TOTAL GENERAL		94 341.79	35 584.40	58 757.39	63 509.50

COMITE DEPARTEMENTAL JUDO		Francs ☐	Euros ☒
janvier 2025 à décembre 2025		Exercice N	Exercice N-1
BILAN - PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (Dont versé)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)			
Réserves			
Réserve légale (3)			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3)			
Autres réserves		3 604.46	6 001.66
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		1 460.50	- 2 397.20
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		5 064.96	3 604.46
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		10 000.00	
Provisions pour charges		6 534.00	
TOTAL (III)		16 534.00	
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		1 637.75	
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			2 346.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 960.74	32 113.61
Dettes fiscales et sociales		3 274.87	2 200.75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		23 285.07	12 656.68
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			10 588.00
TOTAL (IV)		37 158.43	59 905.04
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation (V)			
TOTAL GENERAL		58 757.39	63 509.50
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)			
{ Ecart de réévaluation libre			
{ Réserve de réévaluation (1976)			
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 637.75	

COMITE DEPARTEMENTAL JUDO		Francs ☐	Euros ☒
janvier 2025 à décembre 2025		Exercice N	Exercice N-1
COMPTE DE RESULTAT			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises		3 024.00	1 656.00
Production vendue - Biens			
Production vendue - Services		28 807.50	28 112.00
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		31 831.50	29 768.00
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		50 891.91	72 935.70
Reprises sur amortissements et provisions (9)			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits (1) (11)			
TOTAL (2) (I)		82 723.41	102 703.70
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		4 399.50	
Variation de stocks (marchandises)		- 2 019.58	304.50
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)		34 739.04	41 902.03
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements		18 179.26	46 190.00
Cotisations sociales (10)		5 586.76	16 976.00
Dotations aux amortissements sur immobilisations		130.20	
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges		10 534.00	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges (12)		4 500.00	
TOTAL (4) (II)		76 049.18	105 372.53
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		6 674.23	- 2 668.83
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		786.27	271.63
Reprises sur dépréciations			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
Produits des cessions d'immobilisations financières			
TOTAL (V)		786.27	271.63
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL (VI)			
2- RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)		786.27	271.63
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		7 460.50	- 2 397.20

COMITE DEPARTEMENTAL JUDO		Francs ☐	Euros ☒	Exercice N	Exercice N-1
janvier 2025 à décembre 2025					
COMPTE DE RESULTAT (suite)					
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
TOTAL (VII)					
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				6 000.00	
TOTAL (VIII)				6 000.00	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				- 6 000.00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)				83 509.68	102 975.33
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)				82 049.18	105 372.53
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				1 460.50	- 2 397.20
Renvois					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					
(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs					
(3) Dont { crédit-bail mobilier crédit-bail immobilier					
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs					
(5) Dont produits concernant les entreprises liées					
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					
(6 ter) Dont { amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 q. D du CGI)					
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					
Dont cotisations facultatives Madelin					
Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite					
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2 al.3)					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

COMITE DEPARTEMENTAL JUDO

3 rue de Thann

68200 MULHOUSE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

A N N E X E

au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 58 757.39 EUR,
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le résultat est de 1 460.50 EUR.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société.

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté, le 4 novembre 2022, le projet de règlement n°2022-06 modifiant le plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Ce projet vient modifier le règlement ANC n°2014-03.

Le règlement définitif a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits et des charges d'exploita

Les incidences financières et de présentation sont non significatives.

Objet de l'association

L'association dite Comité du Haut-Rhin de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées a été fondée le 12 février 1968.

Organisme Territorial Délégitaire (OTD) de la FFJDA, nécessaire à la réalisation de son objet social, le Comité est un Organisme à vocation de proximité, regroupant les clubs de son territoire de compétence. Il est chargé d'appliquer et de mettre en œuvre auprès des clubs, par un plan d'action annuel spécifique, la stratégie régionale du Judo et Disciplines Associées définie par l'ensemble des OTD de sa région dans un Projet Territorial, d'assurer la présence Fédérale auprès des clubs, de mutualiser et d'optimiser ses ressources humaines, administratives et financières au sein du pôle régional d'administration et de gestion conformément aux modalités définies par le Règlement Intérieur Fédéral.

Sa durée est illimitée.

Son siège est fixé 3, rue de Thann à Mulhouse (68200) par décision de son Comité Directeur après accord du Bureau Fédéral. Il peut être transféré dans une autre commune de son territoire sur décision de son Comité Directeur après accord du Bureau Fédéral.

Missions de l'association

Le Comité du Haut-Rhin est constitué conformément aux dispositions de l'article 8 des Statuts Fédéraux et de l'article 11 du Règlement Intérieur Fédéral.

Le Comité reçoit délégation de la Fédération pour :

- mener sur son territoire de compétence les missions conformes à l'objet social Fédéral défini à l'article 1^{er} des Statuts Fédéraux ;
- mettre en œuvre la politique Fédérale et les actions qui en découlent dans le cadre des moyens définis par l'article 7 des Statuts Fédéraux.

Il peut, dans les limites de la politique Fédérale et du Projet Territorial et dans le cadre des conventions d'objectifs conclues avec les collectivités, réaliser des actions complémentaires spécifiques aux besoins exprimés par les clubs affiliés de son territoire dans les domaines sportifs, administratifs et financiers.

Il est tout particulièrement chargé d'assurer le suivi des licences auprès des clubs et des contrats clubs, ainsi que le contrôle du respect du principe mutualiste et de l'application des textes et Règlements Fédéraux.

Il assure auprès des clubs un service d'aide et conseil dans le cadre du Pôle Ressources pour ce qui est de la gestion de leurs activités relevant de la compétence Fédérale.

Il a pour mission d'encourager la mutualisation et l'optimisation des ressources humaines et de la gestion administrative et financière de son Comité afin de se consacrer à ses missions de proximité auprès des clubs.

Il représente la Fédération auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et du mouvement sportif de son ressort territorial.

Il peut se doter, en se conformant aux demandes, prescriptions et Statuts de la Fédération, de tous dispositifs permettant le développement et la démocratisation de la pratique du sport, en particulier le Judo et ses Disciplines Associées, sur le territoire de son ressort.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent généralement aux taux habituels dans la Profession.

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Installations sportives	7
Matériel de bureau	3

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur d'inventaire des immobilisations financières correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise.

STOCK

Les stocks de marchandises sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2025, aucune provision pour dépréciation de stock n'a été comptabilisée.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque, une provision pour dépréciation est constituée sur certaines créances. Au 31 décembre 2025, aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
			1	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en 2 <u>équivalence</u>	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		31 933.20		
	Autres immobilisations	Installations générales, agencements et aménagements divers			
		Matériel de transport			
	Corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 521.00		
		Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
TOTAL III			35 454.20		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			35 454.20		

IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			3	4
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			31 933.20	
	Autres immobilisations	Inst. gales, agencts, aménagements divers			
		Matériel de transport			
	Corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 521.00	
		Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
TOTAL III				35 454.20	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				35 454.20	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I					
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage indus.		31 933.20			31 933.20
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements et aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 521.00			3 521.00
Corporelles	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		35 454.20			35 454.20
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		35 454.20			35 454.20
VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT- TISSEMENTS DÉROGATOIRES	
Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais d'établissement et recherche TOTAL I					
Immob. incorporelles TOTAL II					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales, agenc et am. des const.				
Inst. techniques mat. et outillage					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et inform. mobilier				
	Emballages récup. et divers				
TOTAL III					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour fluctuation des cours					
	Amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour implémentations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992					
	Provisions fiscales pour implémentations à l'étranger constituées après le 1.1.1992					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)					
	Autres provisions réglementées					
	TOTAL I					
Provisions risques et charges	Provisions pour litiges		4 000.00		4 000.00	
	Provisions pour garanties données aux clients					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Provisions pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour grosses réparations					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres provisions pour risque et charges		11 534.00		11 534.00	
	TOTAL II			11 534.00		15 534.00
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles				
		- corporelles				
		- titres mis en équivalence				
		- titres de participations				
		- autres immobilisations financières				
	Sur stocks et en cours					
	Sur comptes clients					
	Autres provisions pour dépréciation					
	TOTAL III					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			15 534.00		15 534.00
Dont dotations et reprises	- incorporelles		10 534.00			
	- corporelles					
	- titres mis en équivalence		5 000.00			
Titres mis en équivalence: montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5 du CGI.						

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES					Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations										
	Prêts (1) (2)										
	Autres immobilisations financières										
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux										
	Autres créances clients										
	Créance représentative de titres prêtés		Provision pour dépréciation antérieurement constituée								
	Personnel et comptes rattachés										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux										
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices								
			Taxe sur la valeur ajoutée								
			Autres impôts, taxes et versements assimilés								
			Divers								
	Groupe et associés (2)										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				6 207.50		6 207.50				
Charges constatées d'avance											
TOTALUX					6 207.50		6 207.50				
RENVIS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice							
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									
ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)											
Autres emprunts obligataires (1)											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		1 637.75		1 637.75					
		à plus de 1 an à l'origine									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)											
Fournisseurs et comptes rattachés				8 960.74		8 960.74					
Personnel et comptes rattachés				1 780.19		1 780.19					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				1 458.52		1 458.52					
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices									
		Taxe sur la valeur ajoutée									
		Obligations cautionnées									
		Autres impôts, taxes et assimilés		36.16		36.16					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés											
Groupe et associés (2)											
Autres dettes (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				22 080.85		22 080.85					
Dette représentative de titres empruntés											
Produits constatés d'avance											
TOTALUX				35 954.21		35 954.21					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice									

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions

687500	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 000,00	
	31/12/2025	PROVISION POUR RISQUES URSSAF	6 000,00	
				6 000,00
Charges exceptionnelles				6 000,00